

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Etaient présents : 26

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Michèle LIEVREMONT, Frédéric GOULIER, Robert PETIOT, Annie LOCATELLI, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Brigitte KETTERER, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Patricia RABELKA M'BENGUE, Françoise CAMILLERI, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Valérie ZIPPO, Christophe ORRY, Mélanie COUSIN, Aurélia MERLE, Adrien HUGUET, Frédérique CHARTON, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Michèle FLORENSA

Etaient absents ou excusés : 3

Madame et Messieurs Christine RICHARD (pouvoir à Rémi DELATTE), Frédéric TISSOT (pouvoir à Frédéric GOULIER), Hedy HIDRI (pouvoir à Jean-François DODET)

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Frédéric CHARTON a été élue secrétaire.

En introduction, M. le Maire remercie les élus et bénévoles pour la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de la commune.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2016

Aucune observation.

2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire

Concession cimetière –période du 21/09 au 09/12/2016

- N° 1219 situé carré 21/Tombe 9 à M. Christian RIZET – Durée : 50 ans – Prix : 500 €
- N° 1220 situé carré 26A/Tombe 62 à Mme Denise MADEC – Durée : 15 ans – Prix : 500 €
- N° 1221 situé carré 21/Tombe 10 à Mme Elise PERRIN – Durée : 50 ans – Prix : 500 €
- N° 479-272 situé carré 13/Tombe 10 à Mme Béatrice MENAULT – Durée : 15 ans – Prix : 150 €
- N° 1222 situé carré 26A/Tombe 63 à M. Marcel PARROD – Durée : 15 ans – Prix : 500 €
- N° 1223 situé carré 21/Tombe 11 à M. Jean FAIVRE – Durée : 30 ans – Prix : 300 €
- N° 1225 situé carré 7/Tombe 35 à M. Daniel ROUSSELET – Durée : 30 ans – Prix : 750 €

Signature de marchés à procédure adaptée

- fourniture de colis de fin d'année à la société ESPRITS GOURMET, 74960 Cran Gevrier :
 - entre 330 et 350 colis simples à 18.54 € ht
 - entre 150 et 170 colis couples à 27.33 € ht
 - 20 colis simples sans alcool à 18.54 € ht
- fourniture de 300 à 350 repas de fin d'année à la société COLOMBO, 21121 Ahuy, au prix unitaire ht de 30.53 €.

- FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE

3°) Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Conformément à l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DELATTE, Maire, propose de débattre des orientations générales selon lesquelles sera préparé le budget primitif 2017.

M. DELATTE indique que le budget 2017 s'inscrit dans un contexte complexe. En effet, la conjoncture s'est encore dégradée au niveau national avec un taux de croissance faible (1.4 % en 2016) et la loi de finances 2017 qui s'appuie sur un taux de croissance de 1.5 %, ce dernier risquant même d'être inférieur en 2017 selon l'OCDE et le FMI.

L'endettement atteint 96 % du PIB. Heureusement, les taux d'intérêt sont actuellement faibles et le niveau d'inflation peu élevé.

La loi de finances 2017, non encore aboutie, prévoit une 7^{ème} année de baisse des dotations de

l'Etat.

M. Delatte regrette que la réforme de la DGF, attendue par les communes et EPCI, ait été abandonnée.

Concernant le fonctionnement pour la ville de St Apollinaire : le budget sera moins élevé qu'en 2016 (- 0.75 %), étant précisé qu'il est difficile d'avoir une maîtrise totale de certaines dépenses telles les dépenses de personnel, les fluides, le fonds de péréquation des richesses communales et intercommunales (FPIC) avec une hausse estimée à 22 000 €. Quant aux recettes, la pérennisation des produits des taxes d'électricité et de séjour est incertaine, après le manque à gagner de la taxe d'aménagement devenue recette communautaire.

Cependant, M. le Maire souligne que les bases restent dynamiques, d'une part avec l'arrivée d'entreprises sur Bois Guillaume et avec l'augmentation des bases de 0.4 % de par la loi de finances 2017.

Par ailleurs, malgré la stabilité des dépenses et la diminution des recettes, la municipalité va proposer de maintenir les taux de fiscalité.

L'effet ciseau annoncé ces dernières années va bientôt aboutir à un niveau de recettes inférieur au niveau des dépenses, qui annonce la limite de capacité sur les investissements futurs ; la commune devra donc recentrer ses missions autour des compétences en complémentarité avec le Grand Dijon.

Enfin, M. Delatte précise que le niveau d'endettement est très faible à St Apollinaire, il représente 300 € par habitant, ce qui est nettement inférieur aux communes de même strate. La commune prévoit de recourir à l'emprunt.

Ensuite, Mme LIEVREMONT présente les points suivants :

1 – LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse entre 2013 et 2017 de 260 000 € soit + 3,5 % ; il faut cependant préciser que 2017 constitue le projet de budget. Les dépenses réalisées à fin 2017 peuvent être estimées à 7 155 000 €, soit une baisse de 0.2 % entre 2013 à fin 2017.

L'ensemble des postes sont en augmentation sur le budget 2017, hors intérêt de la dette, malgré une gestion rigoureuse des dépenses. De nombreux postes sont incompressibles (contrats en cours, FPIC à 76 000 € contre 53 660 € en 2016) et difficiles à contenir (fluides).

Les recettes de fonctionnement arrêtées à 8 336 000 € en 2013 sont estimées à 7 655 000 € à fin 2016 et à 7 607 000 € en 2017.

3 dotations baissent entre 2013 et 2017 pour quelques 750 000 € :

- dotation de compensation du Grand Dijon :	312 800 €
- dotation forfaitaire de l'Etat :	375 750 €
- compensations fiscales de l'Etat :	65 500 €

Les recettes fiscales augmentent sur la même période 2013-2017 de 197 000 €, uniquement grâce à l'augmentation des bases (hausse loi de finances et augmentation du nombre des contribuables) ; les taux étant stables depuis 2009.

Si les autres impôts et taxes sont en hausse de 77 000 €, il est important de préciser que la taxe locale sur l'électricité estimée à compter de 2017 à 140 000 € devrait être reversée pour partie au Grand Dijon à partir de 2018.

2 – L'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement 2017 pourrait être de 2 439 000 € et concerneront principalement le début de l'opération de réhabilitation et d'extension du complexe sportif de Louzole et la réfection du bâtiment annexe de l'hôtel de ville dédiée à ce jour à une salle de réunions pour l'aménager en bureaux affectés aux services administratifs du CCAS, OMA, scolaire et avenir emploi actuellement situés Impasse Jacquat.

Les investissements 2018 concerneront la fin du programme de réhabilitation et de l'extension du complexe sportif de Louzole, la réfection d'une partie de la façade de la Redoute, et en fonction des possibilités financières, éventuellement, le déplacement du restaurant scolaire Val Sully proche de l'enceinte du groupe scolaire.

3 – LA FISCALITE

Le produit fiscal attendu en 2016 s'est avéré moindre suite à l'évaluation trop importante des bases de taxe d'habitation début 2016, suite à la réintégration d'une partie de l'exonération en

faveur des veufs/veuves et des personnes âgées de condition modeste.

La recette globale des trois taxes a donc été réduite de 17 905 € par rapport au produit attendu. La fiscalité 2017–2020 tient compte de la livraison des nouveaux programmes d'habitation connus à ce jour et d'une revalorisation des bases par le Parlement de 0.4 % en 2017, puis d'une hypothèse de progression de 0.2 % de 2018 à 2020.

4 – L'ENDETTEMENT

L'annuité, en cas de recours à un nouvel emprunt réalisé en 2017 pour 500 000 €, représentera une charge supplémentaire de 29 000 € par an.

L'encours de la dette par habitant pour les communes de la même strate démographique est de 862 € en 2015.

Le recours à l'emprunt peut donc être envisagé en 2017.

M. DELATTE remercie Mme LIEVREMONT pour sa présentation et ouvre le débat avec les élus.

M. ARDOUIN remarque que les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du budget 2016, marquées par une baisse des recettes et une stabilité des dépenses.

Les différents scénaris proposés qui mettent en évidence que la commune serait en danger, n'a pas de sens puisque la ville dispose d'un fonds de roulement très important : le report de ce dernier de 2015 sur 2016 représentant plus de 58 % des dépenses de fonctionnement de l'année. ainsi, contrairement à d'autres collectivités, la ville de St Apollinaire peut facilement absorber la baisse des dotations de l'Etat car elle prévoit peu d'investissements lourds.

Il est nécessaire de trouver un équilibre juste entre une gestion rigoureuse et des services publics de qualité.

M. DODET prend acte de cette présentation des orientations budgétaires 2017 avec quelques regrets :

D'une part, le désengagement de l'Etat qui perdure encore, une reprise sur les budgets propres de 730 000 000 €, et d'autre part l'augmentation des charges, qui ne sont pas compensées fiscalement (augmentation du point d'indice des fonctionnaires, fonds de péréquation).

Les orientations budgétaires évoquées cernent bien les axes sur lesquels il est nécessaire de faire des efforts, à savoir sur le maintien dynamique des investissements tout en contrôlant l'endettement, qui passe également par une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal PREND ACTE de ce débat d'orientations budgétaires.

4°) Travaux en régie

Le centre technique de la commune a été amené à réaliser des travaux en régie pour :

- accueil et de plusieurs bureaux au rez-de-chaussée de la Mairie (9 219.34 €),
- escalier ouest de la mairie (800 €),
- bâtiment Espace des Arts (20 381.33 €),
- crèche (1 226.82 €),
- multi accueil (600 €),
- salle jaune de l'Espace Tabourot des Accords (800 €),
- plateforme pour l'installation d'une cabotte vers le clos épleumien (339.51 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'intégrer les dépenses d'achat de matériaux initialement imputées en section de fonctionnement, soit 6 167 € ainsi que les dépenses de personnel, soit 27 200 € dans les immobilisations et par conséquent de prévoir des écritures d'ordre budgétaire aux articles 2311, 2318 et 2128 du chapitre 040 (dépenses) et à l'article 722 du chapitre 042 (recettes). Les crédits correspondants sont inscrits à la décision modificative n°3 de ce jour.

5°) Décision modificative n°3 de 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 3 suivante, comme suit :

Afin de prendre en compte les travaux en régie, objet de la délibération précédente, il convient de prévoir les crédits suivants :

- Dépenses d'ordre – chapitre 040	=	33 367.00 €
dont		
⇒ compte 21311.020	=	10 019.34 €
⇒ compte 21318.33	=	20 381.33 €
⇒ compte 21318.30	=	800.00 €
⇒ compte 21318.64	=	1 826.82 €
⇒ compte 2128.823	=	339.51 €
- Recettes d'ordre – chapitre 042	=	33 367.00 €
dont		
⇒ compte 722.020	=	10 019.34 €
⇒ compte 722.33	=	20 381.33 €
⇒ compte 722.30	=	800.00 €
⇒ compte 722.64	=	1 826.82 €
⇒ compte 722.823	=	339.51 €

6°) Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'admettre en non valeur une recette de 2 500 € correspondant à une amende prononcée à l'encontre de la société « CREA PUB » pour un montant de 3 000 €, pour omission de ses coordonnées sur les dispositifs publicitaires implantés cours de Gray ; le comptable n'ayant pu aboutir à un recouvrement après rappels et recours depuis 2013.

7°) Avis sur les ouvertures dominicales 2017 des commerces de détail employant des salariés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET à l'unanimité un avis favorable sur 5 ouvertures dominicales 2017, à savoir les 15 janvier, 2 juillet, 3-10-17 décembre, pour les commerces de détail autre que l'automobile et pour cette branche, les dimanches 15 janvier, 19 mars, 18 juin, 17 septembre et 15 octobre.

8°) Convention relative à la cession à titre gracieux d'une sirène étatique par l'Etat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention avec l'Etat pour l'acquisition d'une sirène située au sein du groupe scolaire du Paquier d'Aupré, qui pourra servir dans le cadre du plan de sauvegarde communal.

9°) Convention dans le cadre du plan de sauvegarde avec la Protection civile

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention avec la Protection civile, qui s'engage à mettre à la disposition de la commune du matériel en cas de sinistre nécessitant l'accueil de personnes déplacées dans un bâtiment communal.

10°) Aire caniludique – parc du Temps libre : convention d'occupation du domaine public avec un éducateur canin pour son activité professionnelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention avec M. Marc VUILLOT, afin qu'il puisse occuper l'aire Caniludique, située parc du Temps libre, pour exercer son activité d'éducateur canin.

11°) Conventions avec le refuge des Cailloux pour l'accueil, le ramassage, la capture et le transport des animaux et avec le Rassemblement des Associations de Protection Animale ne Pratiquant pas l'Euthanasie Libératoire (R.A.P.A.P.E.L) pour la stérilisation et l'identification de certains groupes de chats errants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer avec l'association SPA des Cailloux, une convention pour l'accueil, la capture, le ramassage et le transport des animaux à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable 3 fois. En parallèle, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire** pour signer une convention avec le rassemblement des associations de protection animale ne pratiquant pas l'euthanasie libératoire (R.A.P.A.P.E.L) pour la stérilisation et l'identification de certains groupes

de chats errants, pour la même période.

- **TRAVAUX, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

12°) Demandes de subventions dans le cadre des travaux d'aménagement des bureaux municipaux (CCAS, OMA, Avenir emploi et service scolaire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de solliciter l'Etat et le Conseil départemental pour obtenir des subventions dans le cadre des travaux d'aménagement des bureaux du CCAS, de l'OMA, de l'avenir emploi et du service scolaire, dans l'actuelle salle des séances, cour de l'hôtel de ville.

13°) Acquisition par la commune de parcelles cédées par Dijon Habitat sur Générations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer le prix à la somme de l'euro symbolique concernant la cession foncière de l'ensemble immobilier « Générations » situé Rue Jean Sans Peur et Place des Etats de Bourgogne.

14°) Mise à disposition de la voirie au Grand Dijon – complément de la délibération du 04/04/2016 pour état actif

Suite à la délibération du 4 avril 2016 validant le procès-verbal de mise à disposition de biens d'équipements au Grand Dijon, dans le cadre du transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité** de fixer le montant des biens mis à disposition par la commune au Grand Dijon à la somme de 8 572 762.29 €.

15°) Convention avec le Grand Dijon pour l'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention relative à l'entretien et la maintenance de l'éclairage public communal entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la ville de Saint-Apollinaire.

16°) Dénomination d'une voie communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de proposer à la communauté urbaine du Grand Dijon de prendre en compte la dénomination de la voie située après le rond-point de la Côte d'Or jusqu'au complexe sportif de Louzole : allée du Temps libre.

Il est précisé que cette allée dessert les installations sportives et culturelles de la ville de part et d'autre, le tout formant le parc du Temps libre.

17°) Rapport annuel sur l'accessibilité

Le conseil municipal PREND acte du rapport annuel relatif à l'accessibilité sur la commune.

18°) Compte-rendu d'activité de concession ErDF 2015, établi par le syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon

Le conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession EDF pour l'année 2015 établi par le syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon.

19°) Compte-rendu du rapport d'activité 2015 GrDF au périmètre des 22 communes desservies en gaz naturel sur le Grand Dijon

Le conseil municipal PREND acte du rapport d'activité de l'année 2015 présenté par le concessionnaire.

- **SOLIDARITES, FAMILLES ET VIE SCOLAIRE**

20°) Fixation de tarifs pour certains services municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE à l'unanimité les tarifs pour l'organisation de thés dansants par l'OMA et pour les exposants lors des Médiévales, comme suit :

- Thés dansants : 3 euros pour les Epleumiens et 4 euros pour les personnes n'habitant pas la ville de Saint-Apollinaire.

Il est précisé que ce tarif inclut outre l'entrée, une boisson et une pâtisserie.

- exposants des Médiévales pour 2017 et 2018 :

Artisans et métiers de bouche	Options	Avec costume	Sans costume
Marché de Bouche et Restauration	1 emplacement de 4m x 2m	80€	90€
Artisan d'art	1 emplacement de 4m x 2m	45€	65€
Epleumien (habitant de Saint-Apollinaire)	1 emplacement de 4m x 2m	28€	43€
Démonstration et travail sur place, costume obligatoire		0€	
	Mètres linéaires supplémentaires	8€	
	Alimentation électrique	12€	

21°) Modification du règlement intérieur des structures petite enfance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de modifier le règlement intérieur des structures de la halte garderie et de la crèche, notamment sur le fait que les enfants de plus de 4 mois seront vus par le médecin traitant pour fournir le certificat d'admission en structure collective, sauf pour ceux qui présentent un handicap ou un problème de santé spécifique.

22°) Convention de partenariat avec Jumble France pour l'organisation d'un parc de loisirs éphémère durant les vacances de Noël au complexe sportif de Louzole

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention avec Jumble France qui organise un parc de loisirs éphémère durant les vacances de Noël au complexe sportif de Louzole, du 21 au 31 décembre 2016.

23°) Demandes de subventions sollicitées auprès des Conseils Départemental et Régional dans le cadre de l'organisation des Médiévales en 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de solliciter les Conseils Départemental et Régional pour l'octroi d'une subvention, dans le cadre de l'organisation des Médiévales en 2017.

24°) Convention avec Dépendances 21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention avec l'association Dépendances 21 pour l'année 2017. Dépendances 21 propose aux habitants de la commune un accueil et une écoute pour les personnes en difficulté sur les problèmes d'addiction.

- CULTURE, COMMUNICATION, VIE DEMOCRATIQUE

25°) Conventions avec ALIBI concernant les spectacles d'improvisation amateurs ainsi qu'avec LISA 21 pour les matchs d'improvisation professionnels

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer avec les associations ALIBI et LISA 21 les conventions relatives à la représentation des spectacles et matchs d'improvisation pour 2017.

26°) Convention de « prêt à usage » de la Maison des Associations à la société DOMI'MUZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention de « prêt à usage » d'un bureau au sein des locaux de l'AMSA à la Maison des Associations avec la société DOMI'MUZ.

Cette convention lui permettra d'avoir son adresse postale et d'y héberger son administration.

Cette société de services à la personne a pour objet la dispense de cours de musique à domicile dont les bénéfices seront reversés à l'AMSA.

- **SPORTS**

27°) Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Les Téméraires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention avec l'association Les Téméraires, permettant à cette dernière d'occuper 2 fois dans l'année l'espace Tabourot des Accords pour l'organisation de manifestations et en échange cette association participe au financement d'actions de promotion sportive en faveur des jeunes fréquentant l'Espace Jeunes et l'ALSH.

- **PERSONNEL**

28°) Modification du tableau des emplois des agents titulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de supprimer les postes ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2017, compte tenu du changement de situation administrative de certains agents intervenu au cours de l'année (avis favorable du Comité Technique du 5 décembre 2016) :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet.
- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe : 2 postes à temps complet.
- Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet.

FILIERE TECHNIQUE :

- Agent de maîtrise : 2 postes à temps complet.
- Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe : 2 postes à temps complet.
- Adjoint techniques territorial de 2^{ème} classe : 2 postes à temps complet et un poste à temps non complet (21.5H).

FILIERE SOCIALE :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet.

FILIERE MEDICO- SOCIALE :

- Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet.

FILIERE CULTURELLE :

- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet.

FILIERE ANIMATION :

- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet.

Par ailleurs, suite à la parution du décret 2016-1372 en date du 12 octobre 2016, modifiant les dénominations de certains cadres d'emplois de catégorie C et les statuts particuliers correspondants (carrières notamment), il y a lieu de mettre à jour, à compter du 01.01.2017, le tableau des effectifs comme suit, à savoir :

FILIERE ADMINISTRATIVE	
ANCIENNE DENOMINATION	NOUVELLE DENOMINATION AU 01.01.2017
-Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe
- Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	
- Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial
FILIERE TECHNIQUE	
- Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe

- Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe.
- Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial
FILIERE SOCIALE	
- Agent social de 2 ^{ème} classe	Agent social
- ATSEM principal de 2 ^{ème} classe - ATSEM de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
FILIERE MEDICO-SOCIALE	
- Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe - Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe :	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe
FILIERE CULTURELLE	
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
- Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe
- Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial du patrimoine
FILIERE ANIMATION	
- Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial d'animation

NB : le nombre et la durée hebdomadaires des postes (entre l'ancienne dénomination et la nouvelle) demeurent inchangées.

29°) Modification du tableau des d'emplois d'agents non titulaires

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de créer un poste d'agent non titulaire pour assurer la distribution des différentes publications municipales.

- INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20H00 .